



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Communes de DIROL et de GERMENAY

Il sera procédé du lundi 19 septembre 2022 à partir de 9h00 au jeudi 22 octobre 2022 jusqu'à 17h30, soit pendant une période de 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative aux demandes de permis de construire, déposées par la société NIÈVRE AGRISOLAIRE (siège social :70 avenue de Clichy – 75017 PARIS), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire des communes de DIROL et de GERMENAY.

Les demandes sont sollicitées pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque proche du lieu-dit "Le Bouillon" sur le territoire des communes de DIROL et GERMENAY :

- DIROL : d'une puissance de 13 297 kWc (surface totale des panneaux 62 791 m²), comprenant 6 postes de transformation électrique et 1 poste de livraison,
- GERMENAY :
 - pour la zone Nord : d'une puissance de 20 995 kWc (surface totale des panneaux 99 142 m²), comprenant 7 postes de transformation électrique,
 - pour la zone Sud : d'une puissance de 5 293 kWc (surface totale des panneaux 24 995 m²), comprenant 2 postes de transformation électrique.

L'enquête publique concerne les communes d'ANTHIEN, ASNAN, CHALLEMENT, CHAUMOT, CHITRY-LES-MINES, CORBIGNY, DIROL, FLEZ-CUZY, GERMENAY, HERY, LYS, MARIGNY-SUR-YONNE, MOISSY-MOULINOT, MONCEAUX-LE-COMTE, MORACHES, PAZY, RUAGES, SAINT-DIDIER, SAIZY, TALON, TANNAY, VIGNOL et la communauté de communes TANNAY-BRINON-CORBIGNY.

Le dossier d'enquête publique sera déposé dans les mairies de DIROL et de GERMENAY et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies d'ANTHIEN, ASNAN, CHALLEMENT, CHAUMOT, CHITRY-LES-MINES, CORBIGNY, FLEZ-CUZY, HERY, LYS, MARIGNY-SUR-YONNE, MOISSY-MOULINOT, MONCEAUX-LE-COMTE, MORACHES, PAZY, RUAGES, SAINT-DIDIER, SAIZY, TALON, TANNAY, VIGNOL et au siège de la communauté de communes TANNAY-BRINON-CORBIGNY ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé dans les mairies de GERMENAY et de DIROL pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mme Bernadette COSTE, à la mairie de GERMENAY, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfecture de la Nièvre par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État") dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête et le dossier de demandes de permis de construire seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État").

Mme Bernadette COSTE, retraitée de la fonction publique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Dijon.

Mme Bernadette COSTE se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de GERMENAY les :

- mardi 27 septembre 2022 de 9h30 à 12h00
- mardi 11 octobre 2022 de 9h30 à 12h00
- jeudi 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h30

Ainsi qu'à la mairie de DIROL les :

- lundi 19 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- jeudi 6 octobre 2022 de 9h00 à 12h00

Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : M. Bertrand LEPERCQ – société ACTIF SOLAIRE – 30 place du 25 août – 79340 VASLES (Téléphone : 06.89.39.80.15 – Courriel : projet@actif-solaire.fr).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la Préfecture de la Nièvre – Direction du pilotage interministériel – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi que dans les mairies de DIROL et de GERMENAY, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral, qui sera notifié au responsable du projet.